

# DEJEPS

Diplôme d'État Jeunesse Éducation Populaire et Sports  
Spécialité perfectionnement sportif  
Mention Disciplines Gymniques d'Expression

Gymnastique Rythmique et Gymnastique Aérobic

Un diplôme d'entraîneur



Date limite d'inscription:  
**1<sup>er</sup> octobre 2010**

## L'Institut National de Formation a obtenu l'habilitation de la Direction Régionale Jeunesse et Sports de Paris pour la 1<sup>ère</sup> session de formation du nouveau Diplôme d'Etat Gymnastique Rythmique et Gymnastique Aérobie

Le DE JEPS est un diplôme de niveau 3 qui prépare au métier d'**entraîneur** dans les disciplines gymniques d'expression et permet d'encadrer contre **rémunération**.

### Les intérêts de cette formation :

- Diplôme professionnel d'entraîneur
- Rémunération possible à temps complet
- Formation de qualité dans les pôles
- Formation assurée par les entraîneurs des pôles, des cadres titulaires de BE2 et des experts dans les divers domaines de l'entraînement
- Allègement de formation ou équivalence partielle pour les titulaires de diplômes fédéraux
- Suivi individualisé du stagiaire
- Possibilité de financement au titre de la formation professionnelle

## Organisation de la formation

- **Inscriptions par le biais d'un dossier téléchargeable sur [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com) / rubrique "Se former"**

- **Positionnement :**

Le positionnement est une étape obligatoire pour tous les stagiaires. Il permet en fonction du profil du stagiaire de déterminer un plan individuel de formation, et d'alléger d'une partie de la formation.

- **Formation en alternance :**

- Formation en centre : 700 heures étalées sur 18 mois, à raison d'une semaine par mois en période scolaire + des semaines en période de vacances (en formation initiale: personnes ne bénéficiant pas d'allègement).

- Formation en entreprise : stage d'application de 500 heures en club

- **Certification :**

Les compétences professionnelles d'entraîneur sont certifiées par l'obtention de 4 unités capitalisables (UC)

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en Gymnastique Rythmique ou en Gymnastique Aérobie

UC 4 : Etre capable d'encadrer la Gymnastique Rythmique ou la Gymnastique Aérobie en sécurité



Les titulaires du BEESAG ou de l'entraîneur fédéral sont dispensés des épreuves certificatives de l'UC3 et de l'UC4

## CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Être âgé(e) de 18 ans
- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (premiers secours)
- Être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois
- Répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation à consulter dans le dossier d'inscription



## COÛT DE LA FORMATION

Un devis vous sera établi à l'issue du positionnement en fonction de votre plan individuel de formation de formation à raison de 10,15 € par heure de formation.

Cette formation en alternance permet de mobiliser les financements de la formation professionnelle (contrat ou période de professionnalisation).

**CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?  
CONTACTEZ NOUS !**

**Inscriptions et Informations**

*Institut National de Formation  
7 ter cour des Petites Écuries  
75010 Paris*

www.ffgym.com - rubrique se former  
01 48 01 24 48  
contact@ffgym.fr

## DATES ET ÉLÉMENTS À RETENIR

Durée	18 mois à raison d'une semaine par mois en période scolaire + des semaines en période de vacances
Nombre d'heures	En centre : 700h pour les stagiaires en formation initiale En entreprise : 500h
Date limite d'inscription	1 <sup>er</sup> octobre 2010
Test de sélection	13 octobre 2010
Positionnement	14 au 16 octobre 2010
Début de formation	13 décembre 2010
Fin de formation	Avril 2012
Effectif	15 stagiaires en Gymnastique Rythmique 10 stagiaires en Gymnastique Aérobie
Public concerné	<p><u>Stagiaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En formation initiale</li> <li>- En formation continue, titulaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BPJEPS activités gymniques, de la forme et de la force mention activités gymniques d'expression</li> <li>- BEES 1<sup>er</sup> degré activités gymniques spécialité Gymnastique Rythmique ou Gymnastique Aérobie</li> <li>- entraîneur fédéral Gymnastique Rythmique ou Gymnastique Aérobie</li> </ul> </li> </ul>
Financement possible	<p>En fonction du statut du stagiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de professionnalisation</li> <li>- Période de professionnalisation</li> <li>- Plan de formation de la structure</li> <li>- Parcours animation sport</li> <li>- Conseil Général ou Régional</li> <li>- Plan formation emploi tremplin</li> <li>- Personnel</li> </ul>